



World Food Programme
Programme Alimentaire Mondial
Programa Mundial de Alimentos
برنامج الأغذية العالمي

Conseil d'administration

Session annuelle

Rome, 18-22 juin 2018

Distribution: générale	Point 5 de l'ordre du jour
Date: 23 mai 2018	WFP/EB.A/2018/5-E*
Original: anglais	Questions de politique générale
* <i>Nouvelle parution pour raisons techniques le 20 juin 2018</i>	Pour examen

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org>).

Point sur le rôle du PAM dans le cadre de l'action humanitaire collective

Résumé

En 2017, les appels coordonnés par les Nations Unies et les plans d'intervention en faveur des réfugiés ont atteint le chiffre record de 24,7 milliards de dollars É.-U., s'agissant d'apporter une assistance humanitaire à plus de 105 millions de personnes et de mettre en place les mesures de protection nécessaires suite à des conflits, à des catastrophes naturelles et au changement climatique. Les appels lancés ont permis de mobiliser 13,8 milliards de dollars, soit 56 pour cent du montant requis.

L'ampleur des besoins était considérable, une situation de famine ayant été constatée dans certaines régions du Soudan du Sud et des conditions proches de la famine signalées dans le nord-est du Nigéria, en Somalie et au Yémen. L'action humanitaire concertée et soutenue qui a été menée visait à apporter aux populations une assistance alimentaire d'urgence et d'autres formes d'aide, ce qui a permis de sauver des vies qui, sans cela, auraient été perdues.

Le Comité permanent interorganisations et ses organes subsidiaires, qui demeurent la principale instance de délibération et de coordination entre les partenaires de l'action humanitaire, s'efforcent d'assurer une action qui soit la plus efficace et efficiente possible dans ce domaine. Face à la multiplication des crises prolongées, les chefs de secrétariat des organismes représentés au sein du Comité permanent interorganisations ont lancé une étude des protocoles et des processus décisionnels applicables aux fins de l'activation des interventions de niveau 3 à l'échelle du système. Ils ont approuvé les engagements révisés au regard de la responsabilité envers les populations touchées; ils ont réaffirmé leur principe de tolérance zéro à l'égard du harcèlement et des atteintes sexuelles dans le secteur humanitaire; et ils ont approuvé la politique révisée du Comité permanent interorganisations pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles dans le cadre de l'action humanitaire, ainsi que le cadre de responsabilisation révisé qui l'accompagne. Après l'avoir mis à l'essai, ils ont également validé le protocole relatif aux interventions à l'échelle du système face aux flambées de maladies infectieuses. Ces décisions ont

Coordonnateurs responsables:

Mme G. Jerger
Directrice
Bureau de Genève
courriel: gordana.jerger@wfp.org

M. B. Lander
Fonctionnaire principal chargé des partenariats extérieurs
courriel: brian.lander@wfp.org

permis de renforcer les engagements pris et les mesures mises en place à la suite du Sommet mondial sur l'action humanitaire tenu en 2016.

Le PAM a redoublé d'efforts en vue d'alléger les souffrances au moyen d'outils et d'approches tenant compte des liens de plus en plus complexes qui existent entre les conflits, les migrations et la sécurité alimentaire. Les investissements au lieu d'origine des populations ou à proximité ont été augmentés afin d'atténuer les causes potentielles des migrations irrégulières, et le lien entre action humanitaire et développement a été renforcé. Face à de nombreuses crises prolongées et à des défis mondiaux sans précédent, les interventions d'urgence ont été amplifiées dans le cadre des modules dirigés par le PAM et des services humanitaires communs. Le PAM et ses partenaires ont effectué des transferts de type monétaire à hauteur de plus de 1,4 milliard de dollars, et l'organisation a accru ses investissements dans le renforcement des capacités locales et nationales dans la mesure où la transposition des interventions au niveau local a continué de figurer parmi les priorités de l'action humanitaire. Divers partenariats ont été renforcés, notamment par un appui au Centre de compétences en matière de négociations humanitaires compte tenu de l'exigence croissante de s'attaquer aux problèmes d'accès découlant de la complexité grandissante des contextes opérationnels.

Projet de décision*

Le Conseil prend note du document intitulé "Point sur le rôle du PAM dans le cadre de l'action humanitaire collective" (WFP/EB.A/2018/5-E).

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

I – Contexte mondial

Besoins grandissants et déficit de financement

1. En 2017, 20 millions de personnes, dont 1,4 million d'enfants, étaient menacées par la famine, principalement à la suite de catastrophes d'origine humaine qui auraient pu être évitées. On a constaté une situation de famine dans certaines régions du Soudan du Sud, et des conditions proches de la famine ont été signalées dans le nord-est du Nigéria, en Somalie et au Yémen. L'action humanitaire concertée et soutenue qui a été menée visait à apporter aux populations une assistance alimentaire d'urgence et d'autres formes d'aide, ce qui a permis de sauver des vies qui, sans cela, auraient été perdues. Au Soudan du Sud et au Nigéria, le PAM, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et un certain nombre d'organisations non gouvernementales (ONG) ont mis en place des équipes d'intervention rapide afin d'atteindre des sites difficilement accessibles par la route, souvent en raison de l'insécurité ou de la distance. Les équipes communes se sont rendues sur place en hélicoptère afin d'évaluer la situation et le nombre de personnes ayant besoin d'assistance, puis elles ont fourni une aide suffisante pour subvenir, pendant un mois, aux besoins fondamentaux des populations visées (alimentation, soins de santé et autre). Les équipes d'intervention rapide ont offert une bouée de sauvetage, mais un accès humanitaire durable était néanmoins nécessaire.
2. Au début de l'année, le Coordonnateur des secours d'urgence a lancé un appel de fonds destinés à l'aide humanitaire sans précédent, à savoir 22,2 milliards de dollars destinés à répondre aux besoins de 92,8 millions de personnes. Ce chiffre s'est élevé à 24,7 milliards de dollars en fin d'année pour venir en aide à 105 millions de personnes, en raison principalement de deux nouvelles crises d'origine humaine, dans la région du Kasai en République démocratique du Congo et au Bangladesh suite à l'afflux de réfugiés en provenance du Myanmar. Les ouragans qui se sont succédé dans les Caraïbes ont aussi laissé derrière eux de nombreuses personnes dans le besoin. Les contributions des donateurs ont augmenté et le risque de famine a pu être évité, mais les appels n'ont permis de mobiliser que 13,8 milliards de dollars, soit 56 pour cent des besoins.
3. Le PAM a élargi ses partenariats en vue d'assurer une meilleure cohérence entre les activités humanitaires et l'action en faveur du développement. Au Soudan, le PAM et ses partenaires, au titre de leur engagement à adopter une nouvelle méthode de travail, ont mis au point un plan d'action visant à concrétiser les priorités en matière d'aide humanitaire, de développement et de consolidation de la paix. Une stratégie d'intervention humanitaire pluriannuelle pour 2017-2019, harmonisant les objectifs humanitaires et de développement, a été élaborée et rattachée au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement du Soudan. Par son engagement, le PAM a contribué à la concrétisation des priorités du plan stratégique de pays provisoire 2017-2018, établi pour le Soudan.

Réforme du système des Nations Unies

4. Au début de 2017, le nouveau Secrétaire général de l'ONU, M. António Guterres, a présenté une feuille de route visant à guider la mise en place d'un système des Nations Unies pour le développement au XXI^e siècle, qui soit mieux à même d'aider les personnes démunies. Ce plan, qui constituait un processus ambitieux de réforme du système des Nations Unies pour le développement, de l'architecture de paix et de sécurité et de la gestion interne, est susceptible d'avoir des incidences sur le système d'aide humanitaire, notamment sur le plan de l'encadrement, de la coordination et du financement au niveau des pays.
5. Des comités à l'échelon des directeurs et des directeurs adjoints ont été mis en place en janvier 2017 dans le cadre des nouvelles structures décisionnelles et de gestion des Nations Unies. Ils permettent au Comité permanent interorganisations de promouvoir ses priorités et de s'engager aux côtés du Secrétaire général par l'intermédiaire du Coordonnateur des

secours d'urgence et de son adjoint. La participation du Secrétaire général à la conférence de haut niveau pour les annonces de contribution en faveur du Yémen, en avril 2017, et les opérations de lutte contre la famine sont un bon exemple du soutien que celui-ci apporte au Comité.

6. Le Secrétaire général a également mis en place un comité directeur mixte, placé sous la direction du Vice-Secrétaire général et chargé de faire avancer la collaboration en matière d'aide humanitaire et de développement au niveau des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies. Cette initiative avait pour but de guider et de soutenir les efforts mis en œuvre sur le terrain pour définir des résultats collectifs à atteindre et les obtenir au fil du temps, grâce aux avantages comparatifs d'un groupe diversifié d'acteurs. De par son double mandat et son alignement sur les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030, le PAM est en bonne place pour contribuer à l'obtention de résultats sur le plan de l'action humanitaire, du développement et de la consolidation de la paix. La contribution du PAM aux travaux du comité directeur vise essentiellement à satisfaire pleinement les besoins et à réduire les risques et les facteurs de vulnérabilité tout en encourageant une approche centrée sur les personnes. À sa première réunion, tenue en novembre 2017, le comité a réaffirmé son orientation générale et a insisté sur son rôle en tant que mécanisme efficace pour la résolution des problèmes en mettant l'accent sur les spécificités du contexte géographique.

Processus mondiaux

7. Le PAM continue de donner suite aux engagements qu'il a pris lors du Sommet mondial sur l'action humanitaire, en jouant un rôle de chef de file dans la fourniture d'une assistance humanitaire plus efficace et plus efficiente. Il assure le suivi des progrès accomplis au regard de ses 92 engagements et en rend compte au moyen d'autoévaluations disponibles en ligne sur la plateforme pour l'action, les engagements et la transformation ainsi que dans le cadre de son Rapport annuel sur les résultats.
8. Dans la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants, adoptée par l'Assemblée générale en septembre 2016 lors du Sommet des Nations Unies pour les réfugiés et les migrants, les États membres se sont engagés à lancer des négociations intergouvernementales devant conduire à l'adoption des deux pactes mondiaux: l'un sur les réfugiés et l'autre pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

Pacte mondial sur les réfugiés

9. Le pacte mondial sur les réfugiés comprend deux parties: le cadre d'action global pour les réfugiés, tel que convenu par les États membres dans la Déclaration de New York; et un programme d'action, s'inspirant des bonnes pratiques mises au point dans le monde, qui énonce les mesures que les États membres et d'autres intervenants doivent adopter pour mettre en œuvre les principes de la Déclaration de New York. Les consultations officielles, qui ont démarré en février 2018 et devraient se poursuivre jusqu'en juillet, permettront d'étayer l'élaboration du texte définitif, que le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés présentera dans son rapport annuel de 2018 à l'Assemblée générale. En 2017, des discussions thématiques ainsi que l'expérience acquise dans les pays qui mettent déjà le cadre en application¹ ont permis d'éclairer l'établissement de l'avant-projet du programme d'action. Le PAM a participé à plusieurs consultations au cours desquelles il a présenté sa stratégie commune avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)

¹ Le cadre d'action global est mis en application au Belize, au Costa Rica, à Djibouti, en Éthiopie, au Guatemala, au Honduras, au Kenya, au Mexique, en Ouganda, au Panama, au Rwanda et en Zambie ainsi qu'en Somalie dans le cadre d'une approche régionale étendue aux pays voisins.

visant à renforcer l'autonomie en matière de sécurité alimentaire et de nutrition lorsque la situation des réfugiés se prolonge.

Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières

10. Le PAM est membre du Groupe mondial chargé de la question migratoire, qui rassemble les chefs de secrétariat des organismes concernés afin de promouvoir une mise en œuvre plus large de l'ensemble des normes et instruments internationaux et régionaux pertinents et d'encourager l'adoption d'approches plus cohérentes, plus complètes et mieux coordonnées du problème des migrations internationales. Le Groupe est actuellement coprésidé par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).
11. Le PAM a contribué à l'élaboration du rapport du Secrétaire général intitulé "Rendre les migrations bénéfiques à tous". Ce rapport a été établi en application de la résolution 71/280 de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci a prié le Secrétaire général de présenter un rapport propre à étayer l'élaboration de l'avant-projet de pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et les négociations intergouvernementales connexes. Il met l'accent sur la nécessité d'aider les migrants en situation de vulnérabilité, comme ceux qui ont subi des violences ou qui ont connu l'exploitation ou la faim, et fait également état des incidences du changement climatique sur la sécurité alimentaire et les migrations.
12. Le PAM a participé à des sessions thématiques informelles qui ont contribué à la définition du pacte mondial; de plus, les organismes ayant leur siège à Rome ont publié une déclaration commune mettant l'accent sur le rôle central que joue le secteur agricole et rural dans la lutte contre les facteurs qui sous-tendent les migrations. Les négociations officielles ont débuté en février 2018 et s'achèveront par l'adoption du pacte lors d'une conférence intergouvernementale qui se tiendra en décembre 2018.
13. Le rapport du PAM intitulé "Aux racines de l'exode: sécurité alimentaire, conflits et migration internationale" ainsi que d'autres études pertinentes ont été transmis au Groupe mondial chargé de la question migratoire et au Représentant spécial du Secrétaire général pour les migrations internationales afin d'étayer l'élaboration du pacte mondial.

Conflits et faim

14. En 2017, le PAM et ses partenaires se sont employés à améliorer la compréhension commune des liens entre les conflits et la faim et à déterminer les mesures qui pourraient favoriser la prévention des conflits et le maintien de la paix. Les organismes ayant leur siège à Rome, les Pays-Bas et la Suisse ont organisé conjointement trois manifestations, qui ont eu lieu à New York, à Rome et à Genève et dont les résultats ont été présentés dans un rapport établi par le Groupe de la politique humanitaire de l'Overseas Development Institute. Les conclusions de ce rapport seront portées à l'attention du Conseil de sécurité en 2018.
15. En septembre 2017, en complément d'une série de débats sur les conflits et la faim organisés par le Groupe des Amis pour la sécurité alimentaire et le Groupe des Amis pour la protection des civils, le PAM et l'Oxford Martin School ont accueilli une réunion de haut niveau visant à étudier la corrélation entre la sécurité alimentaire et la sécurité au sens large, en prenant l'exemple de la crise en République arabe syrienne. Cette réunion a rassemblé des représentants des secteurs de l'action humanitaire et du développement, des États membres, des institutions militaires et des milieux universitaires. Elle a notamment permis de définir un projet pilote potentiel pour le rétablissement des systèmes alimentaires dans les pays sortant d'un conflit et la promotion d'une sécurité alimentaire stable propre à favoriser une paix durable. L'accent a également été mis sur la nécessité de poursuivre les recherches sur la corrélation entre la faim et les conflits.

II – Action collective

Comité permanent interorganisations

16. En 2017, le Comité permanent interorganisations a continué de jouer un rôle important en tant qu'instance de délibération et de coordination entre les partenaires de l'action humanitaire. Présidé par le Coordonnateur des secours d'urgence des Nations Unies, il s'est réuni à plusieurs reprises en cours d'année. Les chefs de secrétariat des organismes représentés au sein du Comité permanent interorganisations se sont réunis en avril et en décembre. Ils ont insisté tout particulièrement sur les efforts collectifs de sensibilisation en faveur des personnes démunies, le droit humanitaire international et le financement du système d'aide humanitaire, ainsi que sur les mesures à prendre pour assurer une action collective efficace et pour rationaliser les structures du Comité permanent interorganisations afin d'éclairer la prise de décisions stratégiques et de faciliter l'action.
17. En reconnaissance de la contribution essentielle du PAM à la sécurité alimentaire, le Programme a été appelé à jouer un rôle de chef de file dans l'élaboration de messages de sensibilisation communs en faveur des quatre pays confrontés à la famine ou risquant de l'être, afin d'appuyer les efforts de sensibilisation collectifs mis en œuvre au sein du Comité et de l'action menée par chacun des organismes membres dans ce domaine.
18. Un exercice de simulation a permis aux chefs de secrétariat de valider les procédures d'activation d'interventions à l'échelle du système pour les épisodes de maladies infectieuses, en vue d'assurer une action collective efficace face à des épidémies de grande ampleur. Ils sont également convenus de convoquer un forum informel au niveau des adjoints, présidé par le Coordonnateur adjoint des secours d'urgence, s'agissant principalement d'assurer le suivi des décisions stratégiques et en matière de politiques ayant des implications à l'échelle du système.
19. Les chefs de secrétariat des organismes représentés au sein du Comité permanent interorganisations ont demandé un examen du protocole d'activation des interventions de niveau 3 à l'échelle du système, afin d'établir si le dispositif mis en place permettait de lancer des interventions à plus grande échelle face à de nouvelles crises de grande ampleur et s'il pouvait être adapté en cas de crises prolongées. Le dispositif révisé devrait être examiné en avril 2018 lors d'une réunion conjointe du Groupe de travail du Comité permanent interorganisations et du Groupe des directeurs de programmes d'aide d'urgence; il sera ensuite présenté en mai aux chefs de secrétariat, pour approbation.
20. À la fin de 2016, les chefs de secrétariat des organismes représentés au sein du Comité permanent interorganisations ont nommé des "cochampions" chargés de guider la lutte contre le harcèlement et les atteintes sexuels de la part de travailleurs humanitaires. En 2017, les cochampions ont réuni une équipe spéciale du Comité permanent interorganisations devant procéder à une enquête à l'échelle du système et fournir une analyse approfondie et plus systématique de la question en vue de l'élaboration d'un plan d'action. L'équipe spéciale a recensé un certain nombre de problèmes liés à la collecte et à l'analyse des données, à la confidentialité et au respect de la vie privée. Elle a insisté sur la nécessité de recueillir des informations plus précises sur les circonstances dans lesquelles les cas de harcèlement et d'atteintes sexuels se produisaient, sur les mesures de prévention les plus efficaces et sur celles qui pouvaient être prises face à de tels abus. En mars 2017, les chefs de secrétariat ont publié une déclaration commune par laquelle ils réaffirmaient leur engagement collectif en faveur du principe de tolérance zéro à l'égard du harcèlement et des atteintes sexuels dans le secteur de l'action humanitaire. Ils ont appelé les coordonnateurs de l'action humanitaire à transmettre cette déclaration à leurs équipes de pays et à la communauté d'aide humanitaire élargie dans les pays, et à s'assurer que le personnel était bien informé des structures de gouvernance et des services de soutien disponibles.

21. Les coordonnateurs de haut niveau du Comité permanent interorganisations pour la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles ont été convoqués par le Directeur général de l'OIM, en sa qualité de champion du Comité pour ces questions. Cette réunion a offert l'occasion de rendre compte des réalisations, de partager les meilleures pratiques, d'analyser les problèmes de mise en œuvre actuels et d'examiner les progrès accomplis dans la mise en application des Normes minimales de sécurité opérationnelle dans ce domaine, ainsi qu'en termes de recrutement. Le PAM a fait le point sur les mécanismes de communication d'informations en interne, les programmes de formation et les mesures obligatoires mises en place pour faire en sorte que le personnel soit informé des politiques institutionnelles et des moyens permettant de relayer l'information et d'obtenir un soutien.
22. Donnant suite à l'engagement continu du Comité permanent interorganisations en faveur d'une action humanitaire centrée sur les personnes, les chefs de secrétariat des organismes représentés au sein du Comité ont approuvé les révisions apportées aux engagements de celui-ci au regard de la responsabilité envers les populations touchées, approuvés initialement en 2011. Les engagements révisés ont été mis au point par l'équipe spéciale pour la responsabilité envers les populations touchées et la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles. Ils tiennent compte des nouvelles initiatives, en particulier la norme fondamentale pour l'action humanitaire et les normes minimales en matière de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles; du passage à une approche collective dans ces deux domaines, et non plus à l'échelle des divers organismes; des travaux du Comité permanent interorganisations sur les mécanismes interinstitutions de réclamation mis en place au niveau des communautés, y compris concernant la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles; et de l'importance de l'établissement de partenariats équitables avec les acteurs locaux.
23. Dans le cadre de plusieurs réunions ad hoc, les chefs de secrétariat des organismes représentés au sein du Comité permanent interorganisations se sont penchés sur les situations d'urgence exigeant des interventions de niveau 3 à l'échelle du système. Ils se sont également interrogés sur les moyens d'assurer un encadrement efficace sur le terrain grâce aux coordonnateurs de l'action humanitaire et aux équipes de pays pour l'action humanitaire. Un autre des objectifs prioritaires poursuivis par les chefs de secrétariat était d'adapter les interventions aux conditions locales et aux capacités des pouvoirs publics, à l'appui des programmes et des systèmes nationaux.
24. Le Groupe de travail du Comité permanent interorganisations a tenu une réunion ordinaire en avril afin de définir la nouvelle vision du Comité dans un monde en évolution, qui comportait notamment la création de liens avec d'autres acteurs de l'action humanitaire et des groupes d'influence tels que les parties prenantes de la société civile, ainsi que l'utilisation des médias sociaux à cet effet. Les membres du Groupe de travail se sont penchés sur les incidences potentielles des propositions formulées par le Secrétaire général de l'ONU pour la réforme de la communauté internationale d'aide humanitaire, s'agissant en particulier des nouvelles modalités de travail et des domaines étroitement liés entre eux que sont l'aide humanitaire, le développement et la consolidation de la paix.
25. Un examen rapide des équipes spéciales et des groupes de référence du Groupe de travail a permis d'en évaluer l'efficacité, l'efficacé et la pertinence opérationnelle. L'importance de ces organes, qui servent à la fois de plateformes propres à favoriser la participation des ONG à l'action du Comité permanent interorganisations et d'instruments pour les débats interinstitutions, a été réaffirmée. L'analyse effectuée a également permis de souligner la nécessité de nouer des liens plus systématiques entre les groupes tant au sein du Comité qu'à l'extérieur de celui-ci. Il a été recommandé que sept des dix équipes spéciales et groupes de référence poursuivent la mise en œuvre de leurs programmes de travail dans l'attente d'un examen officiel de leurs activités à la fin de 2018.

26. Le PAM a renforcé sa participation au sein de l'équipe spéciale chargée des liens entre l'aide humanitaire et le développement et il a coanimé un atelier entre pairs sur le renforcement de la collaboration en matière d'action humanitaire et de développement, qui s'est tenu à Entebbe (Ouganda) en novembre 2017. Depuis, le PAM gère une communauté de pratique du Comité permanent interorganisations dans ces domaines étroitement liés entre eux.
27. Les organes subsidiaires du Groupe de travail ont été chargés de définir des orientations et d'élaborer une politique interinstitutions sur plusieurs questions, notamment sur la responsabilité envers les populations touchées et la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles; le financement de l'action humanitaire; les priorités en matière de protection; et le renforcement des liens entre l'aide humanitaire et le développement, en particulier dans les contextes de crises prolongées. Le PAM a coparrainé l'équipe spéciale pour le financement de l'action humanitaire, qui a défini les expressions "intervenants locaux et nationaux" et "aussi direct que possible", à employer dans le cadre de l'estimation des financements directs et indirects en faveur des acteurs locaux et nationaux, et qui a servi de pépinière d'idées pour étayer les débats sur le marqueur de localisation du Comité permanent interorganisations. Une étude pluriannuelle des financements a été commandée par le Norwegian Refugee Council, la FAO et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) afin d'éclairer l'élaboration du plan de travail de l'équipe spéciale, en définissant une série de défis allant au-delà de la simple nécessité d'améliorer l'efficacité et l'efficacé de l'action humanitaire.
28. Aux côtés des équipes spéciales, un certain nombre de groupes de référence ont continué à servir de communautés de pratique dans divers domaines: risque, alerte rapide et préparation; problématique femmes-hommes et interventions humanitaires; action face aux défis humanitaires en milieu urbain; santé mentale et soutien psychosocial dans les situations d'urgence; action humanitaire fondée sur le respect de certains principes; et déplacements prolongés.
29. En décembre 2017, les chefs de secrétariat des organismes représentés au sein du Comité permanent interorganisations ont approuvé la politique révisée du Comité pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles dans le cadre de l'action humanitaire ainsi que le cadre de responsabilisation révisé qui l'accompagne, qui avaient été élaborés par le groupe de référence chargé de la problématique hommes-femmes et de l'action humanitaire.
30. Le groupe de référence sur le risque, l'alerte rapide et la préparation, qui est coprésidé par le PAM, s'est employé à assurer la mise en place de mesures de préparation à l'échelle du système. Il s'est réuni au début de 2018 afin de définir les priorités pour l'année et d'examiner les progrès accomplis en 2017. Parmi les activités marquantes, il convient de signaler l'élaboration d'un protocole pour la préparation aux situations d'urgence, piloté par l'OCHA, qui a été mis en œuvre dans 62 pays. Dix-sept autres pays prévoient de commencer à appliquer ce protocole.
31. Le groupe des analystes en matière d'alerte rapide, qui est dirigé par le PAM, a continué à établir des rapports semestriels sur l'alerte rapide, l'action rapide et la capacité d'intervention immédiate. Les analyses du groupe mettent en évidence les zones dans lesquelles les risques d'une forte augmentation des besoins humanitaires dans les six mois suivants sont les plus élevés, en indiquant celles qui pourraient exiger de renforcer la planification préalable interinstitutions. À sa dernière réunion, le groupe a recensé 31 risques devant faire l'objet d'une surveillance dans les mois suivants, dont il a porté les plus graves à l'attention des chefs de secrétariat.
32. Le PAM a participé au groupe de référence chargé de la problématique hommes-femmes et de l'action humanitaire, en apportant notamment une contribution technique à la révision du Manuel du Comité permanent interorganisations pour une action humanitaire tenant

compte de l'égalité entre les sexes, ainsi qu'à l'élaboration des matériels pédagogiques pertinents et de la politique du Comité pour l'égalité des sexes, dont les versions révisées ont été approuvées officiellement par le Comité au début de 2018.

33. Le Groupe des directeurs de programmes d'aide d'urgence s'est réuni à plusieurs reprises en 2017. Il s'est penché sur les résultats des coordonnateurs de l'action humanitaire et des équipes de pays pour l'action humanitaire, dans le cadre d'un exercice annuel mené en début d'année. Un groupe plus restreint de directeurs de programmes d'aide d'urgence a pris part à une mission sur le terrain en Somalie afin de donner des avis pour une action coordonnée. Le Groupe a également procédé à l'examen des interventions de niveau 3 en cours à l'échelle du système, afin de donner des indications aux chefs de secrétariat en vue du prolongement ou de la levée de ces opérations, selon le cas. Une réflexion d'ensemble a été engagée avec les donateurs concernant l'affectation de ressources pour des interventions de niveau 3 face à la crise humanitaire en République démocratique du Congo. Le dispositif d'appui entre pairs – l'ancienne Équipe de haut niveau chargée de la mise en œuvre du Programme de transformation – a poursuivi ses missions sur le terrain à la demande des coordonnateurs de l'action humanitaire et des équipes de pays pour l'action humanitaire. L'équipe, dont fait partie un responsable de haut niveau du PAM en détachement, a fourni des conseils pratiques pour la coordination et la planification des opérations, conformément aux directives interinstitutions. Elle a également organisé une série de webinaires à l'intention des praticiens de l'action humanitaire, portant sur des sujets tels que les évaluations conjointes des besoins, les violences sexistes et le travail avec les acteurs locaux.

Intensification des interventions d'urgence

34. Le Comité permanent interorganisations a maintenu la qualification de niveau 3 à l'échelle du système pour les interventions à mener face aux crises humanitaires en République arabe syrienne, en République démocratique du Congo et au Yémen. Le module mondial de la sécurité alimentaire, qui est dirigé conjointement par la FAO et le PAM, et le module mondial de la logistique, piloté par ce dernier, sont actifs dans ces trois interventions de niveau 3 à l'échelle du système, alors que le module des télécommunications d'urgence, dirigé lui aussi par le PAM, intervient en République arabe syrienne et au Yémen.
35. Le protocole du PAM pour le lancement des interventions d'urgence est en phase avec le protocole de lancement à l'échelle du système, tout en permettant à l'organisation d'agir de façon indépendante afin de s'acquitter de sa mission. Il s'agit ainsi de faire en sorte que le PAM soit le mieux à même de mener une action efficace et efficiente tout en respectant ses engagements à l'échelle du système. Le PAM entreprend actuellement de réviser ses protocoles internes afin de tenir compte de la différenciation faite par le Comité permanent interorganisations entre les phases d'intensification et de consolidation des interventions de niveau 3.
36. Le PAM a activé la qualification de niveau 3 en interne pour toutes les interventions d'urgence de niveau 3 à l'échelle du système en 2017. Des interventions de niveau 3 en interne ont été lancées ou maintenues pour trois autres situations d'urgence, au Bangladesh–Myanmar, dans le nord-est du Nigéria et au Soudan du Sud. En mai 2016, le Comité permanent interorganisations a levé la qualification de niveau 3 pour les interventions d'urgence au Soudan du Sud, mais le PAM a néanmoins maintenu le niveau 3 en interne, sur la base d'une analyse des ressources et des capacités opérationnelles du bureau de pays et du bureau régional, adhérant ainsi à l'approche dite "sans regrets" énoncée dans le Programme de transformation du Comité. En novembre 2017, en tandem avec le Comité, le PAM a désactivé la qualification de niveau 3 pour les interventions d'urgence en Iraq.

37. Parallèlement aux interventions d'urgence de niveau 3, le PAM a continué d'intervenir face à des situations d'urgence qualifiées de niveau 2 en interne, dans la Corne de l'Afrique, en Iraq, en Libye, au Mali et en République centrafricaine.
38. Depuis l'établissement du protocole d'activation des interventions de niveau 3 à l'échelle du système, un certain nombre de problèmes d'application ont été recensés. Lorsqu'ils se sont penchés sur ce protocole, les chefs de secrétariat des organismes représentés au sein du Comité permanent interorganisations ont noté que le système d'activation des interventions de niveau 3 était de plus en plus considéré comme un mécanisme propre à faciliter l'établissement des priorités en matière de financement entre les situations de crise, et non pas comme un dispositif visant à assurer que l'intervention du Comité permanent interorganisations face à une crise est bien adaptée à sa finalité. Ils ont dit craindre que les crises prolongées ne justifiant pas une intervention de niveau 3 ne soient oubliées et sous-financées. De plus, ils ont observé que, pour assurer la coordination des interventions humanitaires internationales, les structures humanitaires extérieures étaient privilégiées. Or, lors des opérations d'urgence récentes faisant suite à des catastrophes soudaines, le mécanisme d'activation au niveau 3 n'avait pas permis de renforcer de manière adéquate les capacités des gouvernements concernés, ni d'améliorer l'action des acteurs ne relevant pas du Comité permanent interorganisations, qui étaient de plus en plus nombreux à intervenir face à ces crises. Toutes ces considérations ont incité le Comité à procéder à un examen formel du protocole d'activation des interventions d'urgence de niveau 3 à l'échelle du système.

Modules mondiaux et services humanitaires communs

39. Depuis sa création en 2011, le module mondial de la sécurité alimentaire, qui est représenté dans près de 30 pays, est devenu une plateforme importante pour la coordination des interventions en matière de sécurité alimentaire. En 2017, par l'intermédiaire de ses partenaires, le module a fourni une assistance alimentaire à plus de 25 millions de personnes ainsi qu'une assistance en faveur de l'agriculture et des moyens d'existence à plus de 15 millions de personnes, dont un tiers ont bénéficié d'une aide sous forme d'espèces ou de bons. Le module est une plateforme rassemblant plus de 1 700 partenaires dans les pays, dont plus de la moitié sont des partenaires nationaux. Il apporte ainsi une contribution majeure à la localisation des interventions humanitaires et au renforcement des capacités nationales.
40. En 2017, le module mondial de la logistique, qui est piloté par le PAM, a engagé des activités de préparation sur le terrain dans deux des six pays pilotes, en s'appuyant sur la plateforme de préparation aux situations d'urgence, un outil novateur de cartographie et d'analyse pour le renforcement des capacités logistiques nationales pour les interventions d'urgence. Le module a été opérationnel dans 13 pays, où il a coordonné 105 convois humanitaires, facilité la livraison de 70 000 tonnes d'articles de secours, assuré le stockage commun de 286 100 mètres cubes de cargaisons humanitaires et contribué à la fourniture de plus de 1,4 million de litres de carburant. Il est venu en aide à 512 organisations et a dispensé une formation à plus de 1 000 personnes au niveau local, assurant ainsi le renforcement des capacités nationales d'intervention. Les ONG locales sont devenues le plus grand groupe d'utilisateurs: elles représentent 42 pour cent de l'ensemble des organisations appuyées par le module.
41. En 2017, l'Unité mondiale chargée du parc de véhicules a déployé une moyenne de 200 camions par mois à l'appui des opérations menées dans sept pays. La demande à l'égard des compétences techniques du PAM dans divers domaines – chaînes d'approvisionnement, logistique, opérations et travaux d'infrastructure – a continué de croître. Le PAM a fourni des services bilatéraux à 82 organisations dans 22 pays, assurant la livraison de 55 000 tonnes de cargaisons, la fourniture de carburant ainsi que des services

- de stockage, de formation et autres. Il a également continué d'apporter son appui aux travaux d'infrastructure nationaux en Guinée-Bissau et au Zimbabwe.
42. Les Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies (UNHAS), qui sont gérés par le PAM, ont pris part aux interventions humanitaires menées dans 14 pays. Ce dispositif a permis de transporter 328 000 travailleurs humanitaires de 750 organisations, d'évacuer 1 580 travailleurs humanitaires et de livrer plus de 31 000 tonnes d'articles de secours. En République arabe syrienne et au Soudan du Sud, les UNHAS ont largué 80 500 tonnes de cargaisons, au moyen notamment de largages à haute altitude qui constituent une innovation.
 43. Le soutien que le PAM apporte aux acteurs de la santé a pris de l'importance face à l'augmentation des catastrophes liées au climat, des situations d'urgence humanitaires et de l'insécurité. Afin de renforcer les capacités d'intervention d'urgence de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), le PAM a construit 30 centres de traitement du choléra au Yémen et mis à disposition un hélicoptère pour aider à endiguer un foyer épidémique en République démocratique du Congo.
 44. Pendant l'année, l'Entrepôt de fournitures humanitaires des Nations Unies a assuré 575 expéditions vers 95 pays en faveur de 36 organisations partenaires, opérant au cœur de certaines des pires catastrophes humanitaires, notamment au Bangladesh, en République arabe syrienne et au Soudan du Sud. Les équipes d'intervention rapide ont installé des équipements, fourni une assistance technique et dispensé une formation au personnel local dans les Caraïbes, à Madagascar et au Nigéria. En collaboration avec le secteur privé et les milieux universitaires, le laboratoire de l'Entrepôt de fournitures humanitaires des Nations Unies a mis au point une installation de stockage climatisée de grande envergure pour la conservation à moins de 25° C d'articles tels que les aliments nutritifs spécialisés. Ce dispositif a été mis à l'essai en Somalie et cinq installations ont été mises en place par la suite pour d'autres organismes des Nations Unies.
 45. En 2017, le module des télécommunications d'urgence est intervenu dans le cadre de crises prolongées en Iraq, au Nigéria, en République arabe syrienne, en République centrafricaine, au Soudan du Sud et au Yémen, ainsi que pour faire face à de nouvelles crises au Bangladesh, en Dominique, en République démocratique du Congo et ailleurs. En Dominique et en République démocratique du Congo, il a joué un rôle de premier plan en permettant aux communautés touchées d'obtenir des informations. Le module a aussi engagé des activités de préparation aux situations d'urgence dans les pays à haut risque, en renforçant les capacités des gouvernements et des intervenants locaux.

Encadrement humanitaire

46. En 2017, le PAM a continué de contribuer à la réserve de coordonnateurs résidents et de coordonnateurs de l'action humanitaire des Nations Unies. Dix-huit membres du personnel du PAM – six femmes et douze hommes – remplissaient les conditions requises pour exercer les fonctions de coordonnateur résident. Six membres du personnel du PAM – deux femmes et quatre hommes – ont exercé les fonctions de coordonnateur résident en Arménie, au Bhoutan, à Cuba, au Nigéria, en Serbie et au Zimbabwe. Treize autres – six femmes et sept hommes – possédaient les qualités requises pour assurer l'encadrement de la coordination de l'action humanitaire. Un membre du personnel du PAM (homme) a exercé les fonctions de coordonnateur de l'action humanitaire au Nigéria, et un autre celles de coordonnateur adjoint de l'action humanitaire au Myanmar.

III – Domaines prioritaires

Cycle des programmes d'action humanitaire

47. Le PAM a participé aux travaux d'un sous-groupe spécial du Comité permanent interorganisations, chargé d'examiner le cycle des programmes d'action humanitaire. Le sous-groupe a pour mission d'établir comment améliorer la qualité et la crédibilité du cycle des programmes et d'évaluer dans quelle mesure les aperçus des besoins humanitaires et les plans d'action humanitaire contribuent aux interventions opérationnelles. Au titre de son objectif général, qui est de fournir des indications visant à guider l'élaboration d'aperçus des besoins humanitaires et de plans d'action qui soient plus en phase avec la planification multisectorielle pluriannuelle et l'interface entre action humanitaire et développement, le sous-groupe s'est penché sur les modifications qui pouvaient être apportées aux modèles types dans divers domaines, en particulier l'évaluation et la chaîne de responsabilité, la planification pluriannuelle et l'établissement des priorités en fonction des besoins. Le sous-groupe envisage un ensemble de réformes qu'il proposera lors de l'atelier annuel sur le cycle des programmes d'action humanitaire, au début de 2018.
48. Dans le cadre du sous-groupe chargé de l'établissement des coûts du Comité, le PAM a participé au choix d'une méthode permettant de déterminer les coûts des plans d'aide humanitaire. Après s'être penchés sur les méthodes de calcul des coûts sur lesquelles les équipes de pays pour l'action humanitaire s'appuient pour élaborer ces plans, en août 2017 les chefs de secrétariat des organismes représentés au sein du Comité permanent interorganisations ont souscrit à la recommandation du sous-groupe visant à ce que les équipes de pays aient la possibilité de choisir entre le calcul des coûts par projet (conformément au système actuel) et le calcul des coûts unitaires (y compris ses variantes, telles que l'établissement des coûts par activité), en fonction du contexte et des capacités. Les chefs de secrétariat ont demandé au sous-groupe de donner des indications visant à guider le calcul des coûts unitaires, en collaboration avec les modules mondiaux, et de réexaminer les directives pour l'établissement des coûts par projet.

Financement de l'action humanitaire

49. Donnant suite aux engagements pris lors du Sommet mondial sur l'action humanitaire, le PAM s'est employé à mobiliser des financements plus souples et plus prévisibles. La prévisibilité du financement est un facteur essentiel pour les activités de planification du PAM et les efforts que l'organisation déploie en vue d'améliorer l'efficacité et l'efficacé de son action. Elle lui permet d'intensifier ses activités de prévention, de réduire les risques et de multiplier les programmes de renforcement de la résilience visant à aider les ménages, les communautés et les systèmes à préserver leurs actifs, leurs revenus et leurs capacités en cas de crise, en vue de réduire l'ampleur et la durée des interventions humanitaires à l'avenir.
50. En 2017, les ressources pluriannuelles ont doublé, atteignant 1 milliard de dollars, soit 15 pour cent du montant total des contributions. Au 31 décembre 2017, le PAM avait reçu des contributions pluriannuelles pour un montant total de 1 milliard de dollars pour la période 2018-2020. Cependant, au cours des sept dernières années, les fonds non affectés du PAM ont représenté en moyenne 415 millions de dollars par an et n'ont pas suivi le rythme de la croissance globale du montant des contributions. Le PAM continue d'apporter la preuve des gains d'efficacité qui peuvent être réalisés grâce à des ressources plus souples, permettant ainsi d'accroître cette source importante de financement de l'action humanitaire.
51. Le Fonds central pour les interventions d'urgence (CERF) des Nations Unies constitue pour le PAM une source essentielle de financement, dont les deux volets permettent d'apporter une assistance vitale. En 2017, le CERF a occupé le septième rang en ce qui concerne le

volume des dons au PAM, ce qui a permis à l'organisation d'éviter des ruptures de filières d'approvisionnement cruciales dans les situations d'urgence et de continuer d'assurer les services humanitaires communs, comme les UNHAS. Principal bénéficiaire des fonds du CERF, le PAM a reçu 143,2 millions de dollars, soit 34 pour cent du total des financements accordés par le CERF en 2017. Il a également reçu 33,2 millions de dollars provenant de 16 des 18 fonds de financement commun actifs établis dans les pays. Ce montant représentait 16 pour cent du total des fonds affectés aux organismes des Nations Unies en 2017, mais seulement une petite partie des 686 millions de dollars alloués cette année-là.

Transferts de type monétaire

52. En 2017, le PAM a assuré des transferts de type monétaire pour un montant de plus de 1,4 milliard de dollars dans 61 pays, en collaboration avec les gouvernements, les ONG et les sociétés partenaires du Croissant-Rouge et de la Croix-Rouge, ce qui a permis de venir en aide à 19,2 millions de bénéficiaires, contre 14,3 millions en 2016 et 9,6 millions en 2015. Environ 52 pour cent de ces transferts ont été effectués au moyen de ressources en espèces non assorties de restrictions, ce qui représente une forte augmentation par rapport aux années précédentes.
53. Le PAM continue d'affiner sa capacité à mettre en œuvre des outils efficaces en améliorant les processus et en renforçant les compétences. Il s'appuie de plus en plus sur les filets de sécurité mis en place par les gouvernements afin d'apporter une assistance aux populations vulnérables touchées par des crises ou de leur permettre de se préparer et de faire face aux chocs et aux crises. En 2017, par exemple, le PAM a aidé le Gouvernement turc à mettre en place un filet de sécurité en faveur de plus de 1 million de réfugiés. Au Kenya, suite à la sécheresse provoquée par le phénomène El Niño, une assistance technique a été fournie au Gouvernement afin d'intensifier le programme de filet de sécurité visant à lutter contre la faim fondé sur des transferts de type monétaire.
54. En 2017, le PAM et ses partenaires ont contribué à faire avancer l'inclusion financière dans le monde en assurant l'accès de certaines des populations les plus vulnérables de la planète aux services financiers numériques. Ainsi, le PAM a aidé des millions de ménages à accéder aux services financiers moyennant l'ouverture de comptes bancaires, l'activation de portefeuilles électroniques et un accès facilité à des services tels que les services bancaires par téléphonie mobile, les cartes prépayées et les services de transfert de fonds.
55. Le PAM et ses partenaires ont déployé à plus grande échelle leurs solutions opérationnelles concertées pour les transferts monétaires, favorisant la mise en place de systèmes de gestion des données et des bénéficiaires interopérables, de mécanismes communs pour la remise d'espèces et de dispositifs complémentaires associant des transferts et d'autres modalités. L'harmonisation et la normalisation continuent d'être le pilier des partenariats entre les organismes des Nations Unies et les ONG, s'agissant de contrats de services financiers, d'études de faisabilité en matière de transferts de type monétaire ainsi que des exigences communes relatives au panier de dépenses minimum des ménages.
56. Un additif au mémorandum d'accord du PAM et du HCR concernant les transferts de type monétaire a été signé en mai 2017. Il jette les bases d'une collaboration plus systématique entre les deux organismes pour la fourniture d'une assistance de type monétaire en faveur des réfugiés, visant à intensifier leur action commune.

Évaluations des besoins

57. En 2017, le Réseau d'information sur la sécurité alimentaire a apporté une contribution importante à l'élaboration de la deuxième édition du *Rapport mondial sur les crises alimentaires* et du rapport FAO/PAM sur la surveillance de la sécurité alimentaire dans les pays en situation de conflit (*Monitoring Food Security in Countries with Conflict Situations: A joint FAO/WFP update for the United Nations Security Council*), publié en juin. Ces initiatives

communes, qui rassemblent les organismes des Nations Unies, les ONG et les instituts de recherche mondiaux et régionaux sur la sécurité alimentaire, sont essentielles pour renforcer la collaboration entre les partenaires de l'action humanitaire et du développement et harmoniser leurs activités.

58. En 2017, pour la première fois, l'UNICEF et l'OMS ont contribué, aux côtés de la FAO, du Fonds international de développement agricole et du PAM, à l'établissement du rapport sur *L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde*, faisant ainsi valoir leur engagement commun en faveur de l'évaluation et de l'analyse des besoins, en phase avec la vision élargie du Programme 2030 concernant la faim et la malnutrition sous toutes ses formes.
59. Le PAM a continué d'utiliser les dernières innovations informatiques pour améliorer la portée, la fréquence, la profondeur, la qualité et la diffusion des évaluations et des analyses communes des besoins, ce qui a permis de mieux éclairer l'analyse des interventions, favorisant ainsi la mise en œuvre efficace et efficiente des programmes de la part des partenaires nationaux, régionaux et mondiaux.

Renforcement des capacités des acteurs nationaux et locaux

60. En 2017, le PAM et la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR) ont lancé une initiative commune d'investissement dans le renforcement des capacités de certaines sociétés nationales de la Fédération. Ce partenariat est en phase pilote au Burundi, au Pakistan, en République dominicaine et au Soudan. D'autres projets pilotes sont en cours d'élaboration dans la région du Pacifique et au Zimbabwe.
61. Cette initiative phare de localisation vise à montrer comment le PAM, la FICR et d'autres partenaires peuvent unir leurs efforts afin de mettre en place des sociétés nationales solides et durables qui soient à même de s'acquitter de leur mission et de contribuer à améliorer la sécurité alimentaire au niveau local. Les investissements dans le renforcement des capacités des sociétés nationales sont adaptés au contexte et visent à renforcer les capacités des organisations dans leur ensemble et non celles de certains programmes. Le PAM a investi initialement 1 million de dollars dans ce projet, à raison de deux allocations provenant de son Comité pour l'affectation stratégique des ressources.
62. En 2017, le PAM a mis au point de nouvelles directives pour le renforcement des capacités de la société civile. Celles-ci mettent en avant les avantages d'une approche de lutte contre la faim visant à associer l'ensemble de la société et considèrent le processus de planification stratégique par pays comme un moyen efficace pour établir des partenariats avec la société civile aux fins du renforcement des capacités. Les directives, qui sont en phase avec l'approche institutionnelle de renforcement des capacités des pays, seront transmises aux bureaux de pays en 2018, conjointement avec les indications du PAM pour la gestion des partenariats avec les ONG.

Responsabilité envers les populations touchées

63. L'approche du PAM en matière de responsabilité à l'égard des populations touchées tient compte des engagements pris au sein du Comité permanent interorganisations. Un guide a été publié en 2017 afin de faciliter la mise en œuvre de la stratégie du PAM relative à la responsabilité envers les populations touchées (publiée à la même date), et trois ateliers régionaux ont été organisés afin d'aider les bureaux de pays à mieux comprendre les engagements dans ce domaine et à leur donner suite.
64. Les systèmes institutionnels d'établissement de rapports ont été mis au point afin d'améliorer l'information sur la responsabilité envers les populations touchées au moyen d'indicateurs sur les dispositifs mis en place pour la diffusion de l'information, les

consultations ainsi que l'enregistrement des réclamations et la remontée de l'information. Des logiciels institutionnels permettant d'améliorer les systèmes d'orientation et de gestion des réclamations sont maintenant disponibles. Le PAM a renforcé son appui aux systèmes collectifs de reddition de comptes, en collaboration avec deux initiatives – Communication & Community Engagement Initiative et Compact for Young People in Humanitarian Action –, ainsi qu'avec le module mondial de la sécurité alimentaire et le module mondial des télécommunications d'urgence. Avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le PAM copréside un réseau interinstitutions pour la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles en Iraq, et il codirige la création et la mise en œuvre d'un centre d'information interinstitutions sur les personnes déplacées en Afghanistan, ainsi qu'un service de téléassistance pour les réclamations et la remontée d'information au Liban.

Protection

65. Du fait de la multiplication des situations d'urgence de grande ampleur et des conflits, le nombre des crises en matière de protection ne cesse de croître. Le PAM a continué de donner des indications visant à guider les programmes dans ce domaine, notamment en dispensant des formations et en organisant trois ateliers régionaux. Dans les pays, la mise en place de compétences spécialisées a permis d'améliorer la capacité d'action du personnel du PAM face aux problèmes qui se posent en matière de protection. Le PAM travaille en concertation avec Handicap International et RedR Australia afin de venir en aide aux personnes handicapées, et il poursuit sa collaboration dans le cadre du module mondial de la protection.

Risques naturels et changement climatique

66. Les catastrophes liées au climat gagnent en fréquence et en intensité. En 2017, le PAM s'est employé à atténuer les effets de nombreuses catastrophes climatiques, notamment dans les Caraïbes suite au passage des ouragans Irma et Maria. Il a apporté un soutien logistique, assuré des services de transport aérien et de télécommunications et fourni une assistance alimentaire à 629 000 personnes à Cuba, ainsi qu'à plusieurs milliers de personnes à la Dominique, en Haïti, dans les Îles Turques et Caïques et à Sint Marteen. D'autres interventions d'urgence ont été lancées dans les zones frappées par la sécheresse en Somalie, où le PAM est venu en aide à 2,2 millions de personnes moyennant la fourniture de vivres, de bons et d'une assistance nutritionnelle; en Éthiopie, où 4,9 millions de personnes ont bénéficié d'une assistance d'urgence sous forme de vivres, d'espèces, y compris et d'un soutien nutritionnel en faveur des plus vulnérables; et en Asie du Sud, où il a assuré un approvisionnement alimentaire d'urgence en faveur de plus de 200 000 personnes dans le nord-ouest du Bangladesh et de 198 080 personnes au Népal.
67. En collaboration avec ses partenaires, le PAM a continué de concentrer ses efforts sur les causes profondes et les conséquences du changement climatique. L'impact croissant des catastrophes liées au climat sur les communautés et les gouvernements vulnérables et en situation d'insécurité alimentaire est au centre de la nouvelle politique du PAM en matière de changement climatique², qui définit la manière dont le PAM contribuera aux efforts engagés au niveau national et mondial pour réduire les effets du changement climatique sur la faim, notamment en renforçant la résilience des communautés vulnérables face aux risques liés au climat. La politique examine les liens qui existent entre la sécurité alimentaire, la nutrition et les risques liés au climat en vue d'éclairer l'élaboration des politiques et des programmes nationaux.

² WFP/EB.1/2017/4-A/Rev.1.

IV – Zoom sur les partenariats

Centre de compétences en matière de négociations humanitaires

68. Le Centre de compétences en matière de négociations humanitaires a été créé en octobre 2016 par le Centre pour le dialogue humanitaire, le Comité international de la Croix-Rouge, Médecins sans frontières, le HCR et le PAM, face au besoin croissant de s'attaquer aux problèmes d'accès découlant de la complexité grandissante des contextes opérationnels. Le Centre vise à favoriser la constitution d'une communauté de professionnels de première ligne participant aux négociations humanitaires dans les divers organismes et les différentes régions; à promouvoir une réflexion critique sur les défis et les dilemmes attachés à la négociation humanitaire; et à renforcer le cadre d'analyse pour une action plus efficace dans ce domaine.
69. Le PAM a détaché un conseiller principal auprès du Centre et participe aux réunions visant à guider la conception des activités et des services de celui-ci. Il a également mené des missions de soutien dans cinq pays³ afin d'aider les équipes pour l'action humanitaire à résoudre les dilemmes en matière d'accès et à s'attaquer aux problèmes potentiels. Le partenariat ainsi établi a produit des avantages tangibles, avec la participation de plus d'une centaine de membres du personnel du PAM aux ateliers régionaux. Lors d'un débat de haut niveau sur le lien entre le processus politique d'atténuation et la négociation humanitaire, organisé dans le cadre de la deuxième réunion annuelle, le Directeur exécutif du PAM a souligné combien il était important d'assurer, de préserver et d'améliorer l'accès à l'aide humanitaire, dans le respect de certains principes, dans les situations de conflit. Il a également participé à la réunion annuelle du Conseil du partenariat stratégique en matière de négociations humanitaires, qui a permis de réfléchir aux mesures à prendre pour renforcer les capacités opérationnelles du Centre.

Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme

70. Le partenariat entre le PAM et le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme s'est développé de façon constante depuis la signature d'un mémorandum d'accord en 2014. En 2017, il s'est encore élargi sous l'action de nouveaux facteurs, notamment un engagement au niveau mondial avec le Fonds mondial et ses partenaires, un accroissement des besoins dans certains contextes opérationnels difficiles et un recours accru à la chaîne d'approvisionnement du PAM pour la livraison d'articles non alimentaires. Le PAM a livré des produits en lien avec le VIH/sida au Burundi, en République arabe syrienne et au Yémen, pour le compte de l'organisation Partnership for Supply Chain Management, qui est l'un des partenaires du Fonds mondial. En 2018, à la demande du Fonds mondial, le PAM reprendra en main, en République centrafricaine, ses chaînes d'approvisionnement en matière de santé dans les pays, ce qui comportera la gestion du stockage et de la livraison de produits à 838 dispensaires. Ces partenariats constituent des exemples concrets de la contribution du PAM à la réalisation de l'objectif de développement durable 17 et montrent comment tirer parti de la chaîne d'approvisionnement du Programme pour obtenir des effets dans les domaines de la santé et de l'action humanitaire. Cette collaboration et d'autres partenariats avec des acteurs de la santé devraient être renforcés en 2018 et au-delà, à mesure que la demande d'un soutien du PAM "jusqu'au dernier kilomètre" augmentera.

³ Afghanistan, Liban, Myanmar, Nigéria et République populaire démocratique de Corée.

Partenariats avec le secteur privé

71. La Fondation Tableau, un chef de file renommé en matière d'analyse visuelle, doté d'une solide expérience en matière de soutien à l'innovation dans le monde, est l'un des nouveaux partenaires du secteur privé du PAM. En 2017, la Fondation a renforcé son soutien au PAM et à l'ensemble de la communauté d'aide humanitaire en apportant un éclairage en temps réel sur la surveillance de la sécurité alimentaire. La visualisation des données de la Fondation a aidé le PAM à donner une image plus précise de la situation humanitaire dans certains pays, comme le Nigéria et le Yémen. Les membres de la communauté des utilisateurs de la Fondation mettent régulièrement, à titre bénévole, leur temps et leurs compétences à disposition afin d'aider le PAM dans ses interventions d'urgence en cas de catastrophe.

Partenariats avec les ONG

72. En 2017, le PAM a travaillé avec 869 ONG partenaires, dont 730 étaient des organisations locales ou nationales, et 139 des ONG internationales. Au Nigéria, le renforcement des partenariats avec les ONG a permis au PAM d'aider plus de 1 million de bénéficiaires en 2017. Au cours de l'année, le PAM a signé des accords de partenariat sur le terrain avec les 19 ONG internationales et nationales suivantes: Comité international de la Croix-Rouge, International Medical Corps, Médecins sans frontières, Action contre la faim, Conseil danois pour les réfugiés, INTERSOS, CARE International, Save the Children, Christian Aid, Mercy Corps, Secours islamique France, Première Urgence internationale, Coopération internationale, Milan, et six ONG nationales. Le dialogue stratégique avec les ONG partenaires s'est poursuivi dans le cadre des consultations annuelles du PAM avec ses partenaires. Parmi les sujets abordés, on peut indiquer les nouvelles modalités de travail et la réforme du système de développement des Nations Unies, les domaines étroitement liés entre eux que sont l'aide humanitaire, le développement et la consolidation de la paix, et les interventions de lutte contre la famine.

Liste des sigles utilisés dans le présent document

CERF	Fonds central pour les interventions d'urgence
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONG	organisation non gouvernementale
UNHAS	Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance